

DANS CE CADRE	Académie :		Session :	
	Examen :		Série :	
	Spécialité/option :		Repère de l'épreuve :	
	Épreuve/sous épreuve :			
	NOM :			
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)			
NE RIEN ÉCRIRE	Prénoms :		N° du candidat	
	Né(e) le :		(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
	Appréciation du correcteur			
Note :				

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

DOSSIER 1 : LA RÉMUNÉRATION	... / ... points
DOSSIER 2 : LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL	... / ... points
DOSSIER 3 : LA FRANCHISE	... / ... points
TOTAL DES POINTS	... / 40 points
NOTE FINALE	... / 20 points

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.
Le prêt entre candidats est interdit.

Nombre de pages composant le sujet, y compris la page de garde : 9

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 1 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Hôtel « La Place »
10 Place Victor HUGO
92300 LEVALLOIS PERRET

Vous travaillez pour hôtel « La place » en qualité de gouvernant(e).

Cet hôtel est situé au centre piétonnier de LEVALLOIS PERRET, à 5 minutes à pied de la station de métro Louise Michel et à 50 mètres du parc de la Mairie. Cet emplacement est idéal pour se rendre :

- au cœur de Paris,
- au palais des congrès de la porte Maillot,
- au quartier de La Défense,
- au parc des expositions de la porte de Champerret.

Il propose à la réservation 52 chambres climatisées avec wifi offert et dispose d'un bar avec terrasse.

Il vous est demandé d'effectuer certaines tâches mettant en œuvre vos compétences en droit.

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 2 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 1 : LA RÉMUNÉRATION

Pascale, une des femmes de chambres vous interroge sur sa feuille de salaire.

Elle travaille sur la base hebdomadaire de 39 heures par semaine soit 169 heures mensualisées.

Elle a effectué les horaires suivants pour le mois de juin :

1^{ère} semaine 42 h

3^{ème} semaine 46 h

2^{ème} semaine 48 h

4^{ème} semaine 40 h

1.1 Compléter :

- le tableau de pointage suivant à partir des informations fournies ci-dessus,
- le tableau récapitulatif des heures mensuelles.

Semaines	Heures normales	HS(*) 110% (de 36 à 39 h)	HS(*) 120% (de 40 à 43 h)	HS(*) 150% (44 h et plus)
1 ^{ère}				
2 ^{ème}				
3 ^{ème}				
4 ^{ème}				
Total des heures				

Récapitulatif des heures mensuelles	Heures normales	HS(*) 110% (de 36 à 39 h)	HS(*) 120% (de 40 à 43 h)	HS(*) 150% (44 h et plus)
	151,67	17,33		

(*) HS : Heures Supplémentaires

1.2 Justifier par le calcul le total des heures normales mensuelles (151,67) et les heures supplémentaires mensuelles à 110 % (17,33).

-
-

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 3 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Marc Grangeat, un des valets de chambre souhaiterait des explications sur son salaire de mai dernier (document 1)

Document 1 – Salaire de Marc Grangeat de mai 2018

Salaire	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant (€)
Salaire de base (151,67 x 9,88)	151,67	9,88	1 498,50
Heures supp. à 110 %	17,33	10,86	188,34
Heures supp. à 120 %			
Heures supp. à 150 %			
Avantages en nature nourriture	22	3,57	78,54
Indemnités compensatrices nourriture	22	3,57	78,54
Avantages en nature logement			
Salaire brut			1 843,92

Cotisations sociales		Part employeur		Part salariale	
	Base	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)
CSG (déductible)	1 833,03	—	—	6,80	124,65
CSG + CRDS (non déductibles)	1 833,03	—	—	2,90	53,16
SS maladie	1 843,92	13,00	239,71	—	—
SS vieillesse plafonnée	1 843,92	8,55	157,66	6,90	127,23
SS vieillesse déplafonnée	1 843,92	1,90	35,03	0,40	7,38
Contribution autonomie solidarité	1 843,92	0,30	5,53	—	—
Accident du travail	1 843,92	2,20	40,57	—	—
Allocations familiales	1 843,92	3,45	63,62	—	—
Retraite complémentaire	1 843,92	4,65	85,74	3,10	57,16
Assurance chômage	1 843,92	4,05	74,68	0,95	17,52
AGFF	1 843,92	1,20	22,13	0,80	14,75
FNGS	1 843,92	0,15	2,77	—	—
SS Fnal	1 843,92	0,10	1,84	—	—
Taxe d'apprentissage	1 843,92	0,68	12,54	—	—
Contribution au financement des OS	1 843,92	0,016	0,30	—	—
Participation formation continue	1 843,92	0,55	10,14	—	—
Prévoyance	1 843,92	0,40	7,38	0,40	7,38
Mutuelle frais de santé	28	0,50	14,00	0,50	14,00
Pénibilité		---	---	—	—
Total retenues			775,64		423,23
Déduction forfaitaire heures sup	17,33	1,50	(- 26,00)		
Réduction Fillon			388,15		
Salaire net					1 420,69
Salaire net imposable (Salaire net + CSG + CRDS non déductible + mutuelle) (1 420,69 + 53,16 + 14) = 1 487,85					1 487,85
Prime de transport Avantage nourriture Avantage logement					- 78,54
Salaire net à payer (Salaire brut - la totalité des cotisations salariales - AN)					1 342,15

Source – journal l'Hôtellerie-restauration, 25 janvier 2018

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 4 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

1.3 Indiquer les montants et justifier les calculs concernant :

- le salaire de base :
- le salaire brut :
- le salaire net à payer :

1.4 Indiquer l'utilité du salaire net imposable.

-

1.5 Préciser la signification du sigle SMIC.

-

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 5 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 2 : LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

DOCUMENT 1

Je soussigné (e) *Madame Monier*

Demeurant 411 rue Louise Michel 75014 Paris

Reconnais avoir reçu de l'entreprise : Hôtel « La Place »

10 Place Victor HUGO

92300 LEVALLOIS PERRET

Pour solde de tout compte, la somme de 900.50 euros, payée par chèque, en paiement des salaires, accessoires de salaires et de toutes les indemnités, m'étant due au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

En application de l'article L.1234-20 du Code de travail, le présent reçu peut être dénoncé dans les six mois qui suivent sa signature, délai au-delà duquel il devient libératoire pour l'employeur pour les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu a été établi en deux exemplaires dont l'un m'a été remis.

Fait à Évry, le 10/06/2018

Signature
Madame Monier

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 6 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

À partir du document 1, répondre aux questions suivantes.

2.1 Donner le nom de ce document.

-

2.2 Indiquer à quelle occasion ce document est remis au salarié.

-

2.3 Préciser l'utilité de son document.

-

2.4 Ce document peut être dénoncé jusqu'au 10/12/2018. Expliquer en quoi consiste cette possibilité.

-

2.5 Citer deux autres documents remis au salarié à la même occasion.

-

-

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 7 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 3 : LA FRANCHISE

Le propriétaire de l'hôtel s'interroge sur l'opportunité de rejoindre un groupe hôtelier en signant un contrat de franchise. Répondre à ses questions en vous aidant du **document 2**.

DOCUMENT 2

Franchise : comment mène-t-elle à la réussite ?

Alors que le secteur de l'hôtellerie-restauration demeure fragilisé avec les baisses de fréquentation liées aux attentats, à l'insécurité, aux intempéries (...), les franchisés semblent tirer leur épingle du jeu. Selon la 13^{ème} édition de l'enquête annuelle de la franchise Banque Populaire, publiée en novembre dernier, *"la franchise reste un modèle qui se porte bien"* (lire ci-dessous), notamment parce qu'elle rassure. Parmi les avantages cités dans la création en franchise, le bénéfice de la notoriété de la marque arrive en première position (50 %), suivi par l'accompagnement (38 %) et la volonté de limiter les risques financiers (35 %).

"Il doit y avoir adéquation entre le profil du franchisé et l'enseigne choisie"

Et sans volonté d'entreprendre, pas de miracle possible. *"Une banque va donner son feu vert à un dossier en une quinzaine de jours, si celui-ci est solide et cohérent,* reprend Florence Soubeyran.

La franchise ne s'improvise donc pas. En particulier dans le secteur de l'hôtellerie, *"où les apports financiers sont conséquents"*, rappelle Michel Bourel. *"Il ne faut pas se leurrer,* ajoute la spécialiste chez Banque Populaire. *Il faut les apports nécessaires pour se lancer, même dans une franchise. Le franchisé doit notamment prévoir un auto-financement durant sa période de formation."* En pratique, une banque demande 30 à 40 % d'apport personnel.

Le franchiseur forme et informe le franchisé

Quant à l'accompagnement, il vient à la fois du franchiseur, qui forme et informe le franchisé, et de la banque. *"Les franchiseurs sont armés pour conseiller et orienter vers les bonnes banques et les bons comptables"*, précise Michel Bourel. *"Une fois que l'entreprise est créée, la banque est toujours présente pour un accompagnement financier. Celui-ci peut concerner des travaux de rénovation, un agrandissement, la reprise ou la création d'un deuxième point de vente"*, complète Florence Soubeyran.

Enfin, si la franchise ne rencontre pas le succès escompté, *"l'union fait la force"*, rassure Michel Bourel. *"Nous sommes trois partenaires au départ - la banque, le franchiseur et le franchisé -, nous sommes toujours trois partenaires autour de la table si cela se passe mal,* confirme Florence Soubeyran. *Notre objectif commun étant de privilégier la réussite de l'entreprise."*

Source : extrait du journal L'Hôtellerie-restauration, jeudi 5 janvier 2017

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 8 sur 9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3.1 Mentionner les deux parties en présence dans un contrat de franchise.

-
-

3.2 Citer trois avantages recherchés dans la création d'une franchise.

-
-
-

3.3 En pratique, les financements sont-ils accordés en totalité par les banques dans le cadre d'une création de franchise ? Expliquer la réponse.

-

3.4 Citer trois droits dont pourrait bénéficier l'hôtel en rejoignant le groupe hôtelier via un contrat de franchise.

-
-
-

3.5 Citer deux obligations qui incomberaient à l'hôtel en rejoignant le groupe hôtelier via un contrat de franchise.

-
-
-

EXAMEN : BREVET PROFESIONNEL GOUVERNANTE	18SP-BP GOUV U40	Session 2018	SUJET 8
ÉPREUVE : E 4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Durée : 1 h	Coefficient : 2	Page 9 sur 9